



DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

18 DECEMBRE 2024

Délibération n°DB24.421

Séance du 18 décembre 2024

Date de convocation du conseil :  
04 décembre 2024

Nombre de délégués en exercice :  
104 titulaires et 29 suppléants

Quorum : 53

Le Président de la communauté  
d'agglomération certifie que la présente  
délibération a été transmise au  
représentant de l'Etat le :

Et que celle-ci a été affichée à la porte du  
siège de la communauté, à Roissy-en-  
France le :

Monsieur le Président certifie sous sa  
responsabilité le caractère exécutoire de  
cet acte et informe que le présent acte  
peut faire l'objet d'un recours gracieux  
dans un délai de deux mois adressé au  
Président ou d'un recours contentieux  
devant le tribunal administratif de Cergy-  
Pontoise dans un délai de deux mois à  
compter de sa publication ou notification.

L'an 2024, le 18 décembre à 18 h 30, le conseil communautaire légalement convoqué le 04 décembre 2024, s'est réuni au siège - 6 bis avenue Charles de Gaulle 95700 Roissy-en-France, sous la Présidence de Monsieur Pascal DOLL, Président de séance.

**Présents :** Pascal DOLL, Manuel ALVAREZ, Alain AUBRY, Daniel AUGUSTE, Pascal BACHELET, Pierre BARROS, Abdellah BENOURET, Jérôme BERTIN, Mufit BIRINCI, Jean-Pierre BLAZY, Frédéric BOUCHE, Severine BOUGEAULT, Séverine BROUET-HUET, Malika CAUMONT, Marwan CHAMAKHI, Christiane CHEVAUCHE, Mariam CISSE-DOUCOURE, Fabrice CUYPERS, Catherine DELPRAT, Sori DEMBELE, Viviane DIDIER, Caroline DIGARD, Djida DJALALLI-TECHTACH, Daniel DOMETZ, Marie-Annick DUPRE, Yacine ELBOUGA, Valérie GAILLOT, Isabelle GAUTIER, Jean-Claude GENIES, Gilles GOURDON, Philippe GOVIGNON, Laure GREUZAT, Gabriel GREZE, Didier GUEVEL, Patrick HADDAD, Daniel HAQUIN, Françoise HENNEBELLE, Alexandre KARACADAG, Laetitia KILINC, Madeleine LATOUR, Daniel LOTAUT, Francis MALLARD, Maurice MAQUIN, Joël MARION, Jean-Louis MARSAC, Frédéric MOIZARD, Yves MURRU, Michèle PELABERE, Laurent PRUGNEAU, Roland PY, Saïd RAHMANI, Adeline ROLDAO, Florence RONGIONE, Philippe SELOSSE, Jean-Luc SERVIERES, Charles SOUFIR, André SPECQ, Gérard STEMMER, Eddy THOREAU, Claude TIBI, Hervé TOUGUET, Abdelwahab ZIGHA

**Suppléant :** Dominique KUDLA représenté par MORAT Sylvie

**Pouvoirs :** Maria ALVES a donné pouvoir à Caroline DIGARD, Martine BIDEL a donné pouvoir à Francis MALLARD, Michèle CALIX a donné pouvoir à Daniel HAQUIN, Christine DIANE a donné pouvoir à Adeline ROLDAO, Claude FERNANDEZ-VELIZ a donné pouvoir à Jérôme BERTIN, Patrice GEBAUER a donné pouvoir à Yves MURRU, Pascal GIACOMEL a donné pouvoir à Frédéric BOUCHE, Jacqueline HAESINGER a donné pouvoir à André SPECQ, Djamila HAMIANI a donné pouvoir à Saïd RAHMANI, Benoît JIMENEZ a donné pouvoir à Daniel LOTAUT, Eric JOURNAUX a donné pouvoir à Viviane DIDIER, Jean-Jacques KRYS a donné pouvoir à Manuel ALVAREZ, Marie-Claude LALLIAUD a donné pouvoir à Yacine ELBOUGA, Annick L'OLLIVIER LANGLADE a donné pouvoir à Charles SOUFIR, Benoît PENEZ a donné pouvoir à Laure GREUZAT, Corinne QUERET a donné pouvoir à Françoise HENNEBELLE, Bernard RIGALT a donné pouvoir à Alain AUBRY, Micheline RIVET a donné pouvoir à Gérard STEMMER, Adiparamesvary SADASIVAM a donné pouvoir à Jean-Louis MARSAC, Tutem SAHINDAL-DENIZ a donné pouvoir à Alexandre KARACADAG, Antoni YALAP a donné pouvoir à Patrick HADDAD

**Jean-Louis MARSAC est désigné en qualité de secrétaire de séance.**

**Adoption d'une subvention annuelle à destination de l'association IMAJ au titre de l'année 2024**

## Délibération n° DB24.421

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de l'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu la souscription de l'association IMAJ au contrat d'engagement républicain en date du 20 mars 2024 ;

Considérant les enjeux de l'emploi et du développement d'activités économiques solidaires pour favoriser l'accès à l'emploi des habitants ;

Considérant les activités mises en œuvre par l'association IMAJ en matière de levée des freins à la mobilité et d'atelier chantier d'insertion dans le domaine du Bâtiment second œuvre ;

Considérant le cofinancement par l'État de ces activités dans le cadre de la programmation de l'agglomération dans le cadre du contrat de ville ;

Entendu le rapport du Président ;

Sur proposition du Président ;

### ***Le conseil délibère, et*** **A L'UNANIMITE**

1°) décide d'allouer une subvention d'un montant de 20 000 euros TTC à l'association IMAJ pour l'année 2024 ;

2°) dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal 2024, section de fonctionnement - chapitre 65 - article 6574/52 ;

3°) dit que le versement est conditionné à la signature d'une convention d'objectifs 2024 ;

4°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire



Le Président

